Version 07. Remplace la version: 06

Page 1 / 13

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1 Identificateur de produit

beko Sealcon Spezialdichtmasse Numero d'article: 232 200 080

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Colle

Matière d'étanchéité

## 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société beko GmbH

Rappenfeldstr. 5

86553 Monheim, Deutschland Telefon +49 (0) 9091 90898-0 Fax +49 (0) 90 91/90898-29 Homepage www.beko-group.com E-Mail info@beko-group.com

Secteur informatif

Informations techniques info@beko-group.com
Fiche de Données de Sécurité info@beko-group.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif Poison Control Center Mainz - 24 hour emergency service - phone: +49 (0) 6131/19240

# SECTION 2: Identification des dangers

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables. Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Date d'émission 29.07.2021, Révision 29.07.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 2 / 13

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger

**DANGER** Mention d'avertissement

Contient: Acétate d'éthyle

Mentions de danger H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P305+P351+P338EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin /.../ en cas de malaise.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation

locale/nationale

Caractéristique particulière EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Autres dangers** 

Dangers pour la santé Dessèche la peau.

**Autres dangers** D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

# SECTION 3: Composition / informations sur les composants

## **Substances**

Non applicable

### 3.2 Mélanges

# Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
20 - < 40	Acétate d'éthyle
	CAS: 141-78-6, EINECS/ELINCS: 205-500-4, EU-INDEX: 607-022-00-5, Reg-No.: 01-2119475103-46-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H336 - EUH066
1 - < 15	Acétone
	CAS: 67-64-1, EINECS/ELINCS: 200-662-2, EU-INDEX: 606-001-00-8, Reg-No.: 01-2119471330-49-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H336 - EUH066

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

# Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (FR) beko Sealcon Spezialdichtmasse

beko GmbH

86553 Monheim, Deutschland

Date d'émission 29.07.2021, Révision 29.07.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 3 / 13

# SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Indications générales En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

**Après inhalation** Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un

spécialiste.

Après ingestion Assurer un traitement médical.

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

Transmettre cette fiche au médecin.

# SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Mousse stable aux alcools.

Produits extincteurs en poudre.

Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone.

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

Oxyde de carbone (CO).

# 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection complet.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation. Veiller à assurer une aération suffisante.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à

diatomées).

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Date d'émission 29.07.2021, Révision 29.07.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 4 / 13

# SECTION 7: Manipulation et stockage

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Utiliser un appareillage résistant aux solvants.

Eviter de transvaser et de pulvériser dans des locaux fermés.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Des mélanges inflammables peuvent se former dans les fûts qui ont été vidés.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Utiliser uniquement des récipients spécialement autorisés pour la matière/le produit.

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

Stocker au frais, l'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Version 07. Remplace la version: 06

Page 5 / 13

# SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance

Acétate d'éthyle

CAS: 141-78-6, EINECS/ELINCS: 205-500-4, EU-INDEX: 607-022-00-5, Reg-No.: 01-2119475103-46-XXXX

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 400 ppm, 1400 mg/m³, TMP 84; FT 18

Acétone

CAS: 67-64-1, EINECS/ELINCS: 200-662-2, EU-INDEX: 606-001-00-8, Reg-No.: 01-2119471330-49-XXXX

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 500 ppm, 1210 mg/m³, TMP 84, FT 3

VLCT: Valeur limite court terme (15min): 1000 ppm, 2420 mg/m<sup>3</sup>

Silice pyrogénée à haute dispersion, hydrophobe, synthétique, amorphe aux rayons X

CAS: 68611-44-9, EINECS/ELINCS: 271-893-4

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5/10 mg/m³, Fraction alvéolaire/thoracique

# Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES

Acétate d'éthyle

CAS: 141-78-6, EINECS/ELINCS: 205-500-4, EU-INDEX: 607-022-00-5, Reg-No.: 01-2119475103-46-XXXX

8 heures: 200 ppm, 734 mg/m<sup>3</sup>

Court terme (15 minutes): 400 ppm, 1468 mg/m<sup>3</sup>

Acétone

CAS: 67-64-1, EINECS/ELINCS: 200-662-2, EU-INDEX: 606-001-00-8, Reg-No.: 01-2119471330-49-XXXX

8 heures: 500 ppm, 1210 mg/m<sup>3</sup>

#### **DNEL**

Substance
Cubatanaa

Acétate d'éthyle, CAS: 141-78-6

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 734 mg/m³

Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 734 mg/m³

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 1468 mg/m³

Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 1468 mg/m³

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 63 mg/kg bw/d

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 4,5 mg/kg bw/d

Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 734 mg/m³

Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 734 mg/m³

Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 367 mg/m³

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 37 mg/kg bw/d

Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 367 mg/m³

Acétone, CAS: 67-64-1

Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 2420 mg/m³

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 186 mg/kg bw/d

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1210 mg/m³

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 62 mg/kg bw/d

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 62 mg/kg bw/d

Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 200 mg/m³

Date d'émission 29.07.2021, Révision 29.07.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 6 / 13

#### **PNEC**

Substance
Acétate d'éthyle, CAS: 141-78-6
Sol, 148 μg/kg soil dw
Sédiment (Eau de mer), 115 μg/kg sediment dw
Sédiment (Eau douce), 1,15 mg/kg sediment dw
Eau de mer, 24 μg/L
Eau douce, 240 μg/L
Ingestion (alimentaire), 200 mg/kg
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 650 mg/l
Acétone, CAS: 67-64-1
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/L (AF= 10)
Sol, 29.5 mg/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 3.04 mg/kg dw
Sédiment (Eau douce), 30.4 mg/kg dw
Eau de mer, 1.06 mg/L (AF= 500)
Eau douce, 10.6 mg/L (AF= 50)

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations

techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations

sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations,

veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

En cas d'immersion:

(0,7 mm) Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

En cas de contact par projection:

(0,6 mm) Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3).

**Protection corporelle** Vêtement de protection résistant aux solvants (EN 340)

Divers Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité

de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance

aux substances chimiques de ces derniers. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Protection respiratoire Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)

Risques thermiques Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air,

l'eau et le sol.

Date d'émission 29.07.2021, Révision 29.07.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 7 / 13

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** liquide **Couleur** rouge

Odeur odeur d'acétone

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

Valeur du pH Non applicable
Valeur du pH [1%] Non applicable

Point d'ébullition [°C] > 35 Point d'éclair [°C] ca. -5

Inflammabilité (solide, gaz) [°C]Pas d'information disponible.Limite inférieure d'explosionPas d'information disponible.Limite supérieure d'explosionPas d'information disponible.

Propriétés comburantes Non applicable

Pression de vapeur/pression de gaz

[kPa]

Pas d'information disponible.

Densité [g/cm³] Pas d'information disponible.

Densité relative Non déterminé

Densité de versement [kg/m³] Non applicable

Solubilité dans l'eau partiellement miscible

Solubilité autres solvants

Pas d'information disponible.

Coefficient de partage [n
Pas d'information disponible.

octanol/l'eau]

Viscosité cinématique
Pas d'information disponible.
Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation
Point de fusion [°C]
Pas d'information disponible.

# 9.2 Autres informations

Aucun

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

# 10.1 Réactivité

Voir la SECTION 10.3.

# 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

# 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation.

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

Date d'émission 29.07.2021, Révision 29.07.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 8 / 13

# 10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7 Fort échauffement.

# 10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 7 Oxydant fort Acides forts Amines Composés fortement basiques

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz inflammables.

Version 07. Remplace la version: 06

Page 9 / 13

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité orale aiguë

Produit

ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg bw

Substance

Acétate d'éthyle, CAS: 141-78-6

LD50, oral, rat, 5620 mg/kg

Acétone, CAS: 67-64-1

LD50, oral, rat, 5800 mg/kg bw

#### Toxicité dermale aiguë

ATE-mix, dermique, > 2000 mg/kg bw

Substance

Acétate d'éthyle, CAS: 141-78-6

LD50, dermique, Souris, 20000 mg/kg

Acétone, CAS: 67-64-1

LD50, dermique, lapin, 20000 mg/kg bw

#### Toxicité aiguë par inhalation

Substance

Acétate d'éthyle, CAS: 141-78-6

LC50, inhalatoire, rat, 50 mg/l (4 h)

Acétone, CAS: 67-64-1

LC50, inhalatoire, rat, 76 mg/L (4h)

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Pas de classification

Méthode de calcul

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Pas de classification. Méthode de calcul

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Méthode de calcul

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénèse

Toxicité sur la reproduction

Cancérogénèse

Danger par aspiration

Remarques générales

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection

Date d'émission 29.07.2021, Révision 29.07.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 10 / 13

sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système

endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres informations Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

# **SECTION 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Substance	
Acétate d'éthyle, CAS: 141-78-6	
LC50, (96h), Salmo gairdneri, 230 mg/l	
LC50, (96h), Pimephales promelas, 230 mg/l	
EC50, (48h), Daphnia magna, 164 mg/l	
EC50, (48h), Algae, 5600 mg/l	
Acétone, CAS: 67-64-1	
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 6500 mg/L	
EC50, (96h), Selenastrum capricornutum, 7500 mg/L	
EC50, (48h), Daphnia magna, >100 mg/L	

# 12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les

compartiments de l'environnement

Non déterminé

Comportement dans les stations

d'épuration

Non applicable

Biodégradabilité

Non applicable

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

# 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

# 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

# 12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Version 07. Remplace la version: 06

Page 11 / 13

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

**Produit** 

Eliminer comme déchet dangereux.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

080409\*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150110\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par

de tels résidus

#### SECTION 14: Informations relatives au transport

## 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID 1133

Transport fluvial (ADN) 1133

Transport maritime selon IMDG 1133

Transport aérien selon IATA 1133

## 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID ADHÉSIFS

- Code de classification F1

- Etiquettes de danger

- ADR LQ 5

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (D/E)

Transport fluvial (ADN) ADHÉSIFS

- Code de classification F1

- Etiquettes de danger



Transport maritime selon IMDG

Adhesives F-E, S-D

- Etiquettes de danger

- EMS

**(b)** 

- IMDG LQ

Transport aérien selon IATA

Adhesives

- Etiquettes de danger



Version 07. Remplace la version: 06

Page 12 / 13

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID 3

Transport fluvial (ADN) 3

Transport maritime selon IMDG 3

Transport aérien selon IATA 3

#### 14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID

Transport fluvial (ADN)

Transport maritime selon IMDG

Transport aérien selon IATA

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

# 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

ш

Pas d'information disponible.

## SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**PRESCRIPTIONS DE CEE** 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006

(REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131;

(UE) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2021)

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES** 

(FR):

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- Observer les restrictions d'emploi Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

- VOC (2010/75/CE) ca. 36%

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

Date d'émission 29.07.2021, Révision 29.07.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 13 / 13

# **SECTION 16: Autres informations**

#### 16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

#### 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par

Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises

dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

voie de navigation intérieure ATE = acute toxicity estimate

CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level

DNEL = Derived No Effect Level

EC50 = Median effective concentration

ECB = European Chemicals Bureau

EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

EL50 = Median effective loading

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

EmS = Emergency Schedules

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying

Dangerous Chemicals in Bulk

IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IUCLID = International Uniform Chemical Information Database

IVIS = In vitro irritation score

LC50 = Lethal concentration, 50%

LD50 = Median lethal dose

LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

LL50 = Median lethal loading

LQ = Limited Quantities

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value - time-weighted average TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

## 16.3 Autres informations

Tarif douanier: Non déterminé

Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables. (D'après les données d'essais) Méthode de classification

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul) STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Méthode de calcul)

Positions modifiées Aucun